



Lè z'Ecové et Lè Potai

Echos et potins

No 29, déc. 16

EDITORIAL

Le Conseil Général de Rovray, a admis lors de sa séance du 5 décembre dernier, divers préavis dont notamment le préavis concernant les plafonds d'endettement et de cautionnement.

Comme leurs noms l'indiquent, les plafonds d'endettement et de cautionnement ont pour objectif de contrôler et limiter l'endettement des communes que ce soit en direct (pour le plafond d'endettement) ou par le biais d'associations diverses (plafond de cautionnement). Ces mesures avaient été mises en place lors de la législature 2006-2011. La règle principale mentionnait que le plafond d'endettement ne devait pas dépasser 250 % des recettes brutes de la commune. Le plafond de cautionnement devait quant à lui être plafonné à 50 % du plafond d'endettement. Les règles étaient connues et relativement simples à appliquer.

Pour la période 2016 – 2021, toutes les communes du canton ont reçu une correspondance de l'Etat mentionnant qu'il était recommandé de conserver les règles des années précédentes, mais qu'il n'y avait aucune obligation de le faire. La fixation des plafonds dépend de la décision du Conseil Communal ou Général (autonomie communale). En cas d'augmentation des plafonds dans le courant de la législature, l'autonomie communale est perdue et la décision devient une compétence cantonale.

Vu ce qui précède, les communes ont revu leurs plafonds à la hausse et pour certaines dans des proportions très importantes.

En ce qui concerne la commune de Rovray, nous nous sommes basés sur l'endettement actuel de la commune et avons mis en avant les divers projets que l'on aimerait réaliser jusqu'en juin 2021.

Dans les travaux qui pourraient être réalisés dans le courant de la législature et qui devraient avoir un impact sur l'endettement de la commune, il y a la reprise de sources privées, la réfection du toit de la maison de commune (avec la pose de panneaux photovoltaïques) et la rénovation des WC de cette même maison de commune. Bien entendu, ces divers travaux, s'ils sont entrepris, devront faire l'objet de préavis municipaux et être acceptés par le Conseil Général.

Dans le cadre de la fixation du montant, nous avons également mis un poste divers et imprévu, ce qui porte le montant du plafond d'endettement de la commune de Rovray à CHF 1'300'000.- (contre CHF 1'100'000.- pour la période 2011 – 2016). Cette somme est importante pour la commune de Rovray et il n'est pas dans le but de la Municipalité d'arriver au plafond. Nous allons continuer de gérer les liquidités de la commune au mieux et de faire le nécessaire pour maintenir un endettement le plus faible possible.

Au nom de la Municipalité, je vous souhaite, à vous et à vos proches d'excellentes fêtes de fin d'année et une très belle année 2017.

S. Raymondaz, Syndic

JOYEUX NOËL



Administration communale

Rue du Four 1, 1463 Rovray
Tél : 024/430.20.13 ; Courriel : commune@rovray.ch
Site internet : www.rovray.ch

Le bureau communal est ouvert le lundi soir de 19h15 à 19h45 ou sur rendez-vous.

En raison des Fêtes de fin d'année, il sera fermé du 26 décembre au 6 janvier.

Toutefois, pour les urgences, il est possible de fixer un rendez-vous.

Recensement des chiens

Toute acquisition ou arrivée d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours à l'Administration communale par le propriétaire ou le détenteur. **Les chiens morts, disparus, vendus ou donnés doivent également être annoncés.**

Décisions du conseil général en 2016

Lors des 3 séances tenues en 2016, le conseil général a adopté les préavis suivants :

- Comptes et gestion de l'année 2015
- Arrêté d'imposition 2017
- Demande de crédit pour l'étude de détails du projet de reprise de sources privées par la commune
- Demande de crédit pour la réalisation d'un chemin d'accès à la STAP
- Règlement du Conseil Général
- Règlement sur le tarif des émoluments du contrôle des habitants
- Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et les constructions
- Traitements des Autorités communales 2016-2021
- Budget 2017
- Plafonds d'endettement et de cautionnement
- Autorisations générales pour la législature 2016-2021

Déchetterie

Vin chaud offert à la déchetterie de Chavannes-le-Chêne, le samedi 17 décembre, durant l'ouverture.

Sacs taxés

Dès les 1^{er} janvier 2017, il a été décidé d'unifier les sacs poubelles taxés. A partir de cette date vous pourrez utiliser le sac « Trier c'est ...valoriser », sans changement de prix.

Le sac « STRID » reste valable jusqu'à l'épuisement des stocks. Les points de vente sont identiques.



Un enfant nous est né !

Il vient à nous tout simplement, aujourd'hui comme hier et comme demain ! Nous voulons l'accueillir ensemble à Rovray, guidés par les enfants du village !



Avec eux laissons-nous gagner par la vraie joie de Noël :
la présence de Celui qui nous rend l'espérance !
Je me réjouis de vivre cette fête avec vous,
De tout cœur
Jeanne-Marie Diacon

Le vendredi 23 décembre à 20h à l'église de Rovray

Préparé par les enfants avec Cosette Courvoisier, Eléonore Leuppi
et Rachel Michoud-Pochon.



Pas à pas, sans s'occuper de nos emplois du temps surchargés, nous nous approchons du temps de Noël. Chacun vit cette période à sa façon mais le plus important est de nous retrouver, en oubliant quelques instants nos inquiétudes, nos différences... juste nous réchauffer les uns les autres parce qu'un village c'est une famille...

La petite saynète ainsi que les animations musicales avec Rachel Michoud-Pochon et ses élèves vous permettront de passer un joli moment plein de douceur et de gaieté ...
La collation qui suivra attend, comme d'habitude et avec reconnaissance, vos pâtisseries salées ou sucrées et/ou quelques boissons de votre choix.

Nous nous réjouissons beaucoup de votre présence.

Bien à vous
Cosette, les enfants & Cie



Bienvenue aux nouveaux habitants domiciliés dans nos villages :

A Arrissoules: --

A Rovray: Cardona Gina; Segen Agneszka

Départs :

D'Arrissoules: Ansermet Emmanuel; Gudut Estelle; Perrier Sandrine

De Rovray : Gallandat Noris

Décès: Durussel Charles, le 28.11.2016



Visite du Palais Fédéral

Sur invitation de M. Jean-Pierre Grin, Conseiller national, la Municipalité a le plaisir de vous proposer une visite du Palais Fédéral lors d'une session parlementaire, le

mercredi 14 juin 2017

Avec le programme suivant :

- 13:00 Départ de Rovray en car
- 15:00 Arrivée au Palais Fédéral
- 15:30 Information en salle
- 16:00 Tribune du Conseil National
- 17:00 Tribune du Conseil des Etats
- 17:30 Visite guidée du Palais
- 18:30 Apéro
- 19:00 Repas à la Galerie des Alpes
- 21:45 Départ de Berne en car pour Rovray

Coût de la sortie: CHF 50.-/personne (car, visite, repas, boissons)

Inscription jusqu'au 31 janvier 2017, à l'aide du bulletin ci-joint ou par courriel au greffe municipal.

Le nombre de places est limité, inscriptions prises dans l'ordre d'arrivée et réservées aux habitants de la commune.

